

ANNEXE 2

Participer au mouvement - le processus SIAM

Étape 1 : Se connecter

Se connecter à I-Prof en tapant l'adresse suivante : <https://bv.ac-versailles.fr>

L'écran suivant apparaît

Pour vous connecter,

indiquez votre identifiant (login)

et votre mot de passe de messagerie

Puis sélectionner « Espace personnel » afin d'arriver à une présentation de vos applications accessibles relatives à votre carrière.

Mes applications par domaine

Vous trouverez ici toutes vos applications métier, nationales ou académiques, classées dans différents domaines. N'hésitez pas à consulter [le parcours de découverte](#) pour connaître les grandes fonctionnalités du portail.



Espace personnel

Je m'organise, je gère ma carrière

[Mes formations](#) [Mes préférences de communication](#) [Mon dossier RH](#)

21 applications correspondent à « Espace personnel »

Sur « Espace personnel », vous pouvez désormais cliquer sur « Choisir l'accès » pour l'application I-Prof et sélectionner « Accès enseignant » pour arriver sur I-Prof.

The screenshot shows the Aréna application interface. At the top, there is a navigation bar with the Aréna logo, an 'Aide' link, a user profile icon, and a 'Déconnexion' button. Below the navigation bar, there are tabs for 'Accueil', 'Mes favoris', and 'Rechercher une application'. The main content area displays a breadcrumb trail: 'Accueil > Mes applications par domaines > Espace personnel'. A search bar is present. The title indicates '21 applications correspondent à « Espace personnel »'. A 'Affichage' dropdown menu is set to 'Mosaïque' (Mosaic view). The applications are displayed in a grid of 3x3 cards. Each card includes the application name, its category (e.g., 'Application académique', 'Application nationale'), a brief description, and two buttons: 'Accéder' (Access) and 'Ajouter aux favoris' (Add to favorites). The 'I-Prof' application card is highlighted with a blue border and includes a 'Choisir l'accès' (Choose access) button instead of a standard 'Accéder' button.

This screenshot shows the same Aréna application dashboard as above, but with a modal dialog box overlaid on top. The dialog box has a title 'Comment souhaitez-vous accéder à l'application ?' and a 'Fermer' (Close) button in the top right corner. It contains two radio button options: 'Accès enseignant' (Teacher access) and 'Accès gestionnaire' (Manager access). The 'Accès enseignant' option is selected, and its corresponding 'Accéder' button is circled in yellow. The background dashboard is dimmed to show the dialog clearly.

Étape 2 : Accéder au portail du mouvement

Une fois connecté à I-Prof, cliquez sur l'onglet « Les Services » dans la colonne de gauche

I-Prof - Votre assistant Carrière

professeur des écoles sans spécialité

- Votre Courrier** : Contactez votre correspondant de gestion, lisez les messages qu'il vous a adressés...
- Votre Dossier** : Consultez votre dossier administratif, signalez vos changements de situation...
- Vos Perspectives** : Informez-vous sur vos perspectives de carrière...
- Votre CV** : Complétez votre curriculum vitae : précisez vos diplômes, vos expériences professionnelles ou personnelles, vos travaux de recherches, vos publications...
- Les Services** : Utilisez les services applicatifs internet : SIAP pour vos demandes de promotion, SIAM pour vos demandes de mutation, SIAC pour vous inscrire à des concours...
- Les Guides** : Informez-vous sur les procédures de gestion qui vous concernent...

Vous disposez d'une adresse de messagerie académique qui est systématiquement notifiée en cas de réception d'un message sur votre I-Prof, toutefois vous pouvez ajouter une adresse de messagerie personnelle qui sera alors également notifiée :

@ac-versailles.fr

Pour gérer votre compte de messagerie : [Messagerie ACAdémique-Dispositif d'Auto Maintenance \(MACA-DAM\)](#)

Puis cliquer sur le lien « SIAM » (première ligne de l'écran)

I-Prof - Votre assistant Carrière

professeur des écoles sans spécialité

Plusieurs services internet peuvent vous être utiles pour gérer votre carrière :

- Utilisez **SIAM** pour déposer votre demande de mutation inter-académique et/ou intra-académique et suivre votre demande (personnels enseignants, d'éducation et psychologue ou personnel enseignant).
- Utilisez le service SIAP/Iprof, en consultant et en complétant votre dossier de promotion, pour participer à la campagne d'avancement :
 - Hors Classe des professeurs des écoles.
 - Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
 - Echelon spécial de la Classe Exceptionnelle des professeurs des écoles.
- Vous pourrez également consulter ultérieurement les résultats de la campagne d'avancement. Accéder à la campagne
- Le service SIAP n'est pas accessible pour saisir vos demandes de promotion de corps.
- Utilisez [SIAE pour gérer vos rendez-vous de carrière](#)
- [Consulter le guide et la notice aux rendez-vous de carrière](#)
- Utilisez [Devenir enseignant](#) pour vous inscrire aux concours qui vous intéressent et consulter vos résultats (concours de recrutement externes et internes, du premier degré et du second degré, du public et du privé).
- Utilisez [GAIA](#) pour consulter le plan académique de formation et le calendrier des formations.
- Utilisez [SIAD](#) pour vous informer sur le détachement.

Étape 3 : Sélectionner le mouvement souhaité

Une fois sur Siam, cliquer sur l'onglet « phase intra départementale » à gauche.

I-Prof

professeur des écoles sans spécialité

Mobilité des enseignants du 1^{er} degré

- Vous trouverez sur ce site Internet sécurisé toutes les informations utiles pour élaborer vos demandes de mutation dans le cadre du mouvement interdépartemental, PoP ou intra-départemental des personnels enseignants du premier degré.
- Vous pourrez, au fur et à mesure du calendrier du mouvement, accéder à différentes fonctions pour vous informer ou pour saisir et suivre votre demande de mutation.

Mentions RGPD : Les décisions individuelles prises dans le cadre du mouvement interdépartemental des personnels enseignants du premier degré donnent lieu à la mise en oeuvre d'un traitement algorithmique, dont la finalité est d'assurer une gestion qualitative des affectations sur l'ensemble du territoire national tout en garantissant une égalité de traitement aux personnels dans une situation identique.